

## **Politique relative à la santé mentale et au bien-être de la population étudiante**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Instance administrative  | Bureau du vice-recteur associé aux Affaires étudiantes |
| Instance d’approbation   | Équipe de gestion                                      |
| Date d’approbation       | 21 janvier 2025  |
| Prochaine révision       | Janvier 2026   |
| Historique des révisions | Nouvelle politique                                     |

### **1. Objet**

Cette politique vise à promouvoir la santé mentale et le bien-être de la population étudiante de l’Université Laurentienne afin de créer un environnement inclusif et favorable, et de veiller à ce qu’elle ait accès aux ressources et soutien dont elle a besoin pour réussir dans ses études et s’épanouir.

### **2. Portée**

Cette politique s’applique à tous les membres de la communauté de l’Université Laurentienne, y compris la haute administration, le corps professoral, le personnel et la population étudiante de l’Université Laurentienne.

### **3. Principes/Énoncé de politique**

L’Université Laurentienne reconnaît que la santé mentale et le bien-être font partie intégrante de la santé et du bien-être en général. Elle sait en outre que, pour appuyer la santé mentale et le bien-être de la population étudiante, il faut aussi donner la priorité à la santé mentale et au bien-être de son personnel et de son corps professoral. Elle est par conséquent déterminée à promouvoir une culture qui donne la priorité à la santé mentale et au bien-être de la population étudiante, du personnel et du corps professoral, qui réduit la stigmatisation et assure à la population étudiante, au personnel et au corps professoral l’accès aux ressources et services de soutien nécessaires.

L’Université Laurentienne fait partie des signataires de la Charte de l’Okanagan et se fait un devoir de répondre efficacement à ses deux appels à l’action :

1. Intégrer la santé dans tous les aspects de la culture du campus; au sein de l’administration, des activités et des mandats universitaires;
2. Impulser la promotion de la santé et la collaboration à l’échelle locale et mondiale.

L’Université Laurentienne s’engage à répondre, dans la mesure du possible pour un établissement de sa taille, de son emplacement et de ses ressources, aux attentes énoncées dans la Norme pour les étudiants du postsecondaire (CSA Z2003:20).

Ce faisant, nous acceptons les principes directeurs énoncés dans la norme et les adoptons dans le cadre de cette politique :

- a) centrée sur la population étudiante;
- b) équité, diversité et inclusion;
- c) éclairée par les connaissances;
- d) promotion de la santé et réduction du préjudice;
- e) communauté prospère et culture de bien-être;
- f) amélioration continue.

#### 4. Objectifs

**1. Promouvoir un sentiment de communauté et d'appartenance :** Travailler avec la population étudiante, le personnel et le corps professoral pour éliminer l'isolation sociale au sein de la population étudiante.

**2. Fournir des ressources à la population étudiante, au personnel et au corps professoral :** Veiller à ce que tous les membres de notre communauté aient accès à un éventail de services de santé mentale et de bien-être, y compris du counseling, des ateliers et de l'entraide, ainsi qu'à des soutiens moins structurés et facilement accessibles.

**3. Promouvoir la sensibilisation aux ressources disponibles et déstigmatiser les problèmes de santé mentale :** Améliorer la sensibilisation aux services de santé mentale et de bien-être et leur compréhension sur le campus et à l'extérieur de celui-ci parmi la population étudiante, le corps professoral et le personnel. De plus, promouvoir la formation et la sensibilisation dans le but de déstigmatiser les problèmes de santé mentale dans la communauté.

**4. Régler les problèmes structureux et administratifs actuels :** Des membres de la population étudiante ont indiqué que la majeure partie de leur stress et de leur frustration découlent des problèmes créés par les systèmes de la Laurentienne. Travailler avec la population étudiante pour relever et régler ces problèmes.

**5. Encourager la recherche d'aide :** Promouvoir un environnement qui encourage la population étudiante à demander de l'aide et du soutien quand elle en a besoin.

**6. Appuyer la réussite scolaire :** Instaurer des stratégies pour aider les personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale dans l'atteinte de leurs objectifs scolaires.

**7. Promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion :** Prendre les mesures appropriées afin que les membres de la population étudiante connaissant des problèmes de santé mentale puissent participer équitablement à toutes les activités de la communauté de la Laurentienne; et relever et supprimer les obstacles à cette participation.

**8. Collaborer avec des partenaires communautaires :** Travailler avec des partenaires communautaires, des organismes étudiants et des professionnels de la santé mentale pour améliorer les ressources pour la santé mentale et le bien-être à la disposition de la population étudiante, du personnel et du corps professoral.

**9. Répondre aux besoins changeants de la population étudiante :** Créer et maintenir un processus selon lequel la population étudiante, le personnel et le corps professoral peuvent adapter les soutiens à la santé mentale et au bien-être pour répondre aux besoins changeants de la population étudiante.

## **5. Stratégies de mise en œuvre**

### **1. Sensibilisation et formation**

- o Créer et tenir un espace en ligne pour appuyer cette politique et sa mise en œuvre.
- o Élaborer et mener des campagnes de sensibilisation à la santé mentale et au bien-être tout au long de l'année universitaire, ce qui inclura des campagnes et des programmes de formation portant sur la réduction du stress, les stratégies d'adaptation, les connaissances en santé mentale et la déstigmatisation.
- o Fournir de la formation au corps professoral et au personnel sur la détection des problèmes de santé mentale de la population étudiante et sur la réponse à ces problèmes.

### **2. Services et informations accessibles**

- o Veiller à ce que les services de santé mentale et de bien-être soient facilement accessibles, y compris les services de counseling sur le campus, le soutien d'urgence et les ressources en ligne.
- o Offrir périodiquement des ateliers et des séminaires sur la gestion du stress, la pleine conscience, les stratégies d'adaptation et les questions connexes.
- o Veiller à ce que la population étudiante, le personnel et le corps professoral aient facilement accès aux informations sur les programmes de santé mentale de la population étudiante, les politiques, les services et les soutiens. La liste complète des services figure à <https://laurentienne.ca/soutien>.
- o Veiller à ce que les informations sur les programmes de santé mentale, les politiques, les services et les soutiens de la communauté externe offerts à la population étudiante, au personnel et au corps professoral soient disponibles et facilement accessibles.

### **3. Systèmes de soutien et réponse d'urgence**

- o Améliorer les programmes d'entraide pour créer un réseau d'étudiants qui peuvent fournir un soutien privé à leurs camarades.
- o Envisager d'ajouter des soutiens moins officiels et plus accessibles pour la communauté de la Laurentienne
- o Mettre en œuvre des processus d'orientation pour mettre la population étudiante en relation avec les ressources appropriées pour la santé mentale et le bien-être.
- o Continuer d'appuyer le Bureau du counseling avec des ressources appropriées afin qu'il puisse fournir du soutien continu en santé mentale et bien-être à la population étudiante, ce qui inclut l'orientation vers des services externes lorsque les besoins d'un(e) étudiant(e) sont plus complexes que ce que le Bureau peut traiter.
- o Appuyer une équipe de CARE qui inclut des représentants des services universitaires clés pour relever les problèmes de santé mentale et de bien-être de

la population étudiante, y répondre et apporter du soutien, y compris dans les situations d'urgence.

#### **4. Adaptations et souplesse**

- o Élaborer des politiques d'adaptation de l'enseignement pour les étudiants ayant des problèmes de santé mentale, y compris la prolongation de délais et des politiques souples d'assiduité.
- o Veiller à ce que la population étudiante soit informée de ses droits et des adaptations offertes.

#### **5. Supprimer les obstacles structureaux et administratifs**

- o Collaborer avec la population étudiante et les partenaires de la Laurentienne pour relever et supprimer les obstacles structureaux et administratifs.
- o Instaurer des processus d'orientation pour la population étudiante afin de la mettre en relation avec les bureaux appropriés en vue de supprimer les obstacles structureaux et administratifs.

#### **6. Vie privée et confidentialité**

- o Veiller à ce que la vie privée et la confidentialité des informations des étudiants qui sollicitent des renseignements sur la santé mentale et le bien-être, des services et du soutien soient protégées comme il se doit.
- o Veiller à ce que la population étudiante, le personnel et le corps professoral aient accès aux renseignements sur la façon dont l'Université protège la vie privée et la confidentialité des informations sur les personnes qui obtiennent des informations sur la santé mentale et le bien-être, ainsi que sur les services et le soutien.

#### **7. Évaluation et amélioration**

- o Évaluer périodiquement l'efficacité des services et programmes de santé mentale et de bien-être à répondre aux besoins changeants en se basant sur les commentaires de la population étudiante et les résultats pour la santé mentale.
- o Mettre à jour et améliorer continuellement les politiques et ressources en fonction des résultats des évaluations et des pratiques exemplaires en soutien à la santé mentale et au bien-être.

### **6. Confidentialité**

Toutes les interactions avec les services de santé mentale et de bien-être seront traitées dans la plus grande confidentialité, conformément à la législation sur la protection de la vie privée et à la [Politique d'accès à l'information et de protection de la vie privée](#).

### **7. Responsabilité**

Tous les membres de la communauté universitaire partagent la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique, notamment :

- **Administration de l'Université** : Veiller à ce que le financement et les ressources appropriés soient alloués aux services et programmes de santé mentale et de bien-être.

- **Vice-recteur associé aux Affaires étudiantes** : Agir à titre de responsable administratif de la mise en œuvre de cette politique et veiller au respect des exigences en matière de rapport.
- **Services de counseling et Centre de santé étudiante** : Fournir des soutiens et services de santé mentale et de bien-être, y compris les orientations appropriées vers des soutiens et services externes.
- **Corps professoral et personnel** : Promouvoir un environnement favorable et encourager la population étudiante à utiliser les ressources offertes; participer à la formation et à la sensibilisation sur la santé mentale et le bien-être afin d'être en mesure de répondre comme il se doit aux étudiants et de les orienter vers les soutiens appropriés.
- **Population étudiante** : Promouvoir la sensibilisation à la santé mentale et s'entraider.

## 8. Rapport

Le vice-recteur associé aux Affaires étudiantes ou son mandataire soumettra chaque année au Conseil des gouverneurs de la Laurentienne un rapport sur la mise en œuvre et l'efficacité de la Politique relative à la santé mentale de la population étudiante.

Ce rapport devrait contenir au moins les éléments suivants :

- des statistiques sur l'utilisation des services de soutien pour la santé mentale;
- des informations sur les activités menées au cours de l'année précédente axées sur la formation, la sensibilisation et le changement de culture en ce qui concerne la santé mentale et le bien-être de la population étudiante;
- les changements dans le niveau des ressources allouées aux activités de santé mentale et de bien-être dans le cadre de cette politique;
- les moyens proposés pour mettre en œuvre les exigences de cette politique l'année suivante;
- les demandes, le cas échéant, de ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de cette politique et la santé mentale et le bien-être de la population étudiante en général.

Ce rapport doit être soumis au Conseil des gouverneurs à sa dernière assemblée de l'année civile et, lorsque celui-ci l'a approuvé, au ministère des Collèges et Universités le 31 janvier au plus tard. Il doit aussi être rendu public sur une page Web spéciale.

## 9. Examen

Le vice-recteur associé aux Affaires étudiantes examinera cette politique en consultation avec la population étudiante et les partenaires appropriés de la Laurentienne afin d'assurer sa pertinence et son efficacité à répondre aux besoins en matière de santé mentale de la population étudiante à l'Université Laurentienne. Un examen communautaire complet aura lieu tous les cinq ans.

## 10. Conclusion

L'Université Laurentienne favorise grandement la santé mentale et le bien-être de sa population étudiante, de son personnel et de son corps professoral. En mettant cette politique en œuvre, nous

voulons créer un environnement favorable et sain où la population étudiante, le personnel et le corps professoral peuvent réussir sur les plans scolaires, professionnels et personnels.